

Date de dépôt : 10 février 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Olivier Norer : La gare des Eaux-Vives n'est pas encore détruite : pitié pour ses usagers actuels !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le site de la Gare des Eaux-Vives est promis à un riche avenir dès la réalisation du CEVA. Mais force est de constater que ces derniers temps, rien ne lui est épargné et que cet espace n'en finit plus de se dégrader. Dernier élément en date : un incendie criminel a détruit une partie de la gare dans la nuit du 11 au 12 décembre 2009. Depuis la gare est fermée. Il n'y a aucun abri pour les voyageurs, même pas une marquise ou un abribus. La gare est pourtant encore utilisée, notamment par des milliers de pendulaires quotidiens arrivant en train.

Le 29 novembre 2009, les Genevois votaient le projet CEVA. Avec une superficie de 52 000 m², le site de la gare des Eaux-Vives, propriété des collectivités publiques, est désormais destiné à être réaménagé. Dès que le chantier de cette infrastructure pourra démarrer, la gare est appelée à être démolie et le service ferroviaire sera limité en fonction.

Toutefois le chantier ne peut débuter tant que la cinquantaine de recours ne sont pas levés. Et cette situation pourrait durer encore de nombreux mois. En tant qu'autorité organisatrice du transport, quelles sont les mesures prises par l'Etat, en partenariat avec l'exploitant et la Ville de Genève, pour offrir aux usagers actuels de la gare un niveau de confort acceptable, même si provisoire ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Suite à un incendie, une partie de la gare des Eaux-Vives a dû être fermée pour des raisons de sécurité. Il s'agit de la salle d'attente donnant sur les voies, ainsi que les bureaux de la douane suisse et française.

Toutefois, une partie des locaux reste ouverte au public de manière limitée. Il s'agit du hall devant l'arrêt de bus, du bureau de change et du guichet de vente des billets de la SNCF. Ce guichet est actuellement fermé, suite à des actes de vandalisme. Il sera de nouveau ouvert dès la pose des nouveaux vitrages de sécurité qui ont été commandés.

L'ouverture de ce hall est actuellement assurée par le bureau de change, qui reste en activité du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00. En dehors de ces heures et le week-end, le bâtiment est fermé, pour éviter de nouveaux actes de vandalisme et une occupation illicite des lieux.

Avec la réouverture du guichet SNCF, l'accès au public du hall devrait être amélioré.

Cette situation est provisoire. Dès l'ouverture du chantier CEVA, l'exploitation de la liaison ferroviaire Annemasse-Eaux-Vives sera raccourcie, avec un service ferroviaire entre Annemasse et la gare de Chêne-Bourg, puis, une fois les travaux engagés entre Chêne-Bourg et Annemasse, cette desserte sera remplacée par une liaison de bus. Une solution pour l'accueil des voyageurs, la vente de billets et le maintien du bureau de change est à l'étude. A cet effet, une expertise a été réalisée concernant l'état des structures du bâtiment de la gare. Il s'avère que des interventions de consolidation seront nécessaires pour maintenir le bâtiment en partie accessible au public pendant la durée du chantier CEVA. Si besoin, un autre dispositif d'accueil sera mis en place en coordination avec la Ville de Genève.

La conception du quartier autour de la future nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives est à l'étude. Un plan directeur du quartier a été élaboré conjointement par la Ville de Genève, les CFF et le Canton. Ce plan a été adopté en 2009 par le Conseil d'Etat et il prévoit de réaliser des immeubles de logement, des équipements de quartier, le nouveau théâtre de la Comédie, des commerces et des surfaces d'activité. L'ancienne gare sera démolie et remplacée par une gare souterraine.

La transformation profonde à laquelle est appelé ce périmètre va rendre les conditions d'exploitation des infrastructures actuelles très difficiles. Tous les usagers des différents modes de transport seront malheureusement touchés durant la période des travaux. Le Conseil d'Etat veillera à minimiser les nuisances, tout en ne pouvant pas les annihiler complètement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP